Conception et aménagement des espaces de bureaux pour améliorer la santé et la qualité de vie au travail

Code stage : QVT1

Le plan « Santé au Travail 2016-2020 » place la qualité de vie au travail au cœur des préoccupations stratégiques de l'entreprise. La conception des bureaux et l'aménagement des espaces de travail font partie des facteurs qui jouent sur la qualité du cadre de vie des usagers. La crise sanitaire du COVID-19 oblige désormais les entreprises à prendre en compte de nouveaux paramètres afin d'assurer la santé, la sécurité et le bien-être des usagers. Au même titre que le management ou l'organisation du travail, l'espace de travail constitue un élément essentiel à la qualité de vie au travail (QVT) et à la performance de l'entreprise.

OBJECTIFS :

Cette formation vous permettra de :

- Connaître les nouvelles modalités d'organisation des espaces de travail
- Maîtriser les normes et les repères ergonomiques
- Appréhender les précautions méthodologiques à mettre en œuvre
- Evaluer les conditions de performances des nouveaux concepts tertiaires

RESPONSABLE DE STAGE : Gwenaël JAN, Consultant en Ingénierie Développement Durable, G-ON

PROGRAMME

9h-17h30
Gwenaël JAN, Consultant en Ingénierie Développement Durable, G-ON

Contexte et enjeux

- Plan « Santé au Travail » 2016-2020
- Accord National Interprofessionnel
- Les attentes des collaborateurs
- La Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE)
- Les nouveaux modes de travail et nouveaux services (Flex Office, Télétravail)
- Les impacts sanitaires, la performance des organisations

Plusieurs moyens d'agir sur la qualité de vie au travail

- Optimisation de la qualité des ambiances
- L'aménagement des espaces
- L'améliorations des services
- La mise en place organisationnelle
- La dimension managériale

Études de cas : optimisation de la qualité des ambiances

- Zoom Réglementaire :
  - Qualité de l'air intérieur
  - Risques sanitaires et COVID
  - Les réseaux d'eau
  - Les ondes électromagnétiques
  - L'éclairage

Études de cas : aménagement des espaces et l'améliorations des services

- Zoom Réglementaire :
  - Mobilier
  - Ergonomie
  - Plan de Déplacement d'Entreprise

Les labels existants

- Le label OSMOZ
- Le label WELL

Questions/Réponses

PUBLIC

Maître d'ouvrages publics et privés ; Assistant à maîtrise d'ouvrage ; Aménageurs ; Architectes ; Space Planners ; Responsable de programmes /programmistes ; Membre du CHSCT ; Ergonomes ; Préventeurs

PRÉREQUIS

Aucun

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Apports théoriques et méthodologiques
- Études de cas

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Questionnaire de fin de formation

DOCUMENTATION

Support de formation

INFORMATIONS PRATIQUES

Consulter les dates de sessions 2024 en cliquant ici

Durée : 1 jour - 7 heures
Horaires : 9h-17h30
Lieu : CSTB Paris
Tarif : 990 €
Net de taxes, déjeuner offert

VOTRE CONTACT

01 61 44 14 02

Notre service client vous répond du lundi au vendredi de 8h45 à 12h30

cstb-formations@cstb.fr

CETTE FORMATION EST DISPONIBLE EN INTRA, NOUS CONSULTER.

POUR ALLER PLUS LOIN : Prise en compte du confort acoustique dans les aménagements de bureaux (ACO30)